



BELLE PIERRE

HONORAIRES AU 01/01/2025

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente (Honoraires d'agence inclus)	Transaction : habitation, professionnel, terrain, commercial
Jusqu'à 25 000€	Forfait : 3 500€ TTC
De 25 001€ à 90 000€	Forfait : 5 000€ TTC
De 90 001€ à 200 000€	6% TTC
De 200 001€ à 450 000€	5% TTC
Supérieur à 450 000€	4% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dûs avant la conclusion d'un contrat.

Dans le cadre d'une succession (mise en vente dans les 6 mois), les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Honoraires de transaction TTC vente de neuf

Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
Vente en l'Etat futur d'achèvement	Promoteur	5% TTC

Avis de valeur : forfait de 100€ TTC (offert en cas de mise en vente par l'agence)

Il est précisé que les tarifs peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle.

JUFA IMMO – 20 rue de l'hôtel de ville 30300 Beaucaire

SAS au capital social de 30.000€ - RCS Nîmes 900664556 - Carte professionnelle CPI 3002 2021 000 000 028 délivrée par la CCI de Nîmes - Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris

La délivrance d'une note est obligatoire

Honoraires de location

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

- Entremise et négociation : 50€ TTC charge bailleur Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail : 6€ ttc /m² de surface habitable à charge du bailleur 6€ ttc /m² de surface habitable à charge du locataire
- Etat des lieux : 3€ ttc/m² de surface habitable à charge du bailleur 3€ ttc/m² de surface habitable à charge du locataire

Inventaire pour logement meublé : <à 50M² forfait 100€, > à 50m² forfait 150€

LOCAUX DE DROIT COMMUN/ COMMERCIAUX/ INDUSTRIELS/ PROFESSIONNELS

Honoraires TTC: 20% du loyer annuel Charges comprises partagés entre bailleur et locataire. Etat des lieux (hors habitable) : 200€

LOCATIONS SAISONNIERES

- Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, Rédaction du bail et état des lieux : 15% du montant du séjour à charge du bailleur
- Taxe de séjour à charge du locataire (variable selon la commune)

LOCATION GARAGE/PARKING/BOX

Honoraires bailleur : forfait 80€ ttc et Honoraires locataire : forfait 80€ ttc

Permis de louer : 90€ ttc

Assistance ouverture de compteurs (eau, électricité, gaz) : 15€/service

Gestion des travaux non courants >1000€ : 6%du montant des travaux suivis par l'agence

Renouvellement ou avenant de bail : 100€

Gestion des sinistres (dégâts des eaux, incendies, expertises...) : vacation horaire de 50€ TTC

Transfert de dossier : 80€

Gestion locative en partenariat avec Ma Gestion Locative

Taux de gestion 6,90% HT max sur les encaissements.

Assurance loyers impayés garantie totale à 2,5%TTC des loyers et charges.